

teur du progrès; il convient pour le surplus d'accorder que la claire et parfaite connaissance des définitions est susceptible d'aider efficacement au mouvement de développement de la branche de l'éclairage. Enfin la valeur intrinsèque des sources auxquelles ont été puisés les éléments de ce travail donne à celui-ci un intérêt hautement apprécié.

Les auteurs et le CNBE insistent sur le caractère perfectible du document et acceptent bien volontiers l'examen des suggestions précises qui découleront de l'étude du travail.

Pour tous ces motifs, nous nous plaignons à souligner le haut intérêt du Rapport et félicitons vivement les auteurs et le CNBE de leur initiative et de leur travail. Nous souhaitons très prochaine la publication des compléments envisagés et relatifs à l'éclairagisme, à la colorimétrie, etc.

Le Rapport n° 61-1934 peut être obtenu franco de port au prix de 10 francs par paiement à faire au moment de la commande au crédit du compte postal n° 158,691 du CNBE à Bruxelles.

Pour l'étranger ajouter 1 franc par exemplaire.

STATISTIQUES

BELGIQUE

L'Industrie Charbonnière

pendant l'année 1933

Statistique provisoire et vue d'ensemble
sur l'exploitation

PAR

J. LEBACQZ

Directeur général des Mines,

ET

H. ANCIAUX

Ingénieur en Chef, Directeur des Mines.

Le présent travail donne, en attendant la publication d'éléments plus détaillés dans la « Statistique des industries extractives et métallurgiques », un aperçu de la marche de l'industrie charbonnière belge au cours de l'année 1933.

Certaines des indications numériques qui suivent ne sont qu'approximatives, mais il n'est pas à prévoir que les chiffres définitifs s'en écartent beaucoup.

Production de houille.

(Voir tableaux n°s 1 et 2 et diagramme n° 1.)

La production nette de houille en Belgique, en 1933, a été de 25.298.000 tonnes, contre 21.424.000 tonnes en 1932 et 27.042.000 tonnes en 1931.

On se rappellera que l'année 1932 a été affectée par une grève qui a eu pour conséquence une réduction sensible de la production pendant ladite année.

D'après le tableau n° 1, on peut se rendre compte de l'allure de la production mensuelle.

Le bassin de la Campine a fourni 18,9 % de l'extraction totale, contre 18,3 % en 1932 et n'a été dépassé au point de vue de l'importance de la production que par les districts de Charleroi et de Liège.

TABLEAU N° 1.

PRODUCTION MENSUELLE DE HOUILLE PAR DISTRICT
(en milliers de tonnes).

PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Limbourg	Le Royaume
Janvier 1933.	377	325	632	30	460	395	2.219
Février	333	301	587	27	409	366	2.023
Mars	405	338	652	32	473	410	2.310
Avril	340	303	588	27	411	359	2.028
Mai	381	310	591	26	433	384	2.125
Juin	340	297	560	26	400	369	1.992
Juillet	344	303	547	25	405	371	1.995
Août	359	306	554	25	401	388	2.033
Septembre	353	309	552	24	412	408	2.058
Octobre	372	321	571	27	432	416	2.139
Novembre	355	323	591	25	428	465	2.187
Décembre	355	316	592	28	437	438	2.166
Totaux des relevés mensuels 1933.	4.314	3.752	7.017	322	5.101	4.769	25.275
Production en 1933 (chiffres rectifiés)	4.318	3.754	7.029	323	5.105	4.769	25.298
» 1932 (1).	3.584	3.155	6.023	292	4.444	3.926	21.424
» 1931 (1).	5.073	4.250	7.681	364	5.497	4.177	27.042

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

TABLEAU N° 2.
PRODUCTION JOURNALIÈRE

Mois	Couchant de Mons		Centre		Charleroi		Namur		Liège		Campine		Royaume	
	Production journalière	Extraction p. jour	Production journalière	Extraction p. jour	Production journalière	Extraction p. jour	Production journalière	Extraction p. jour	Production journalière	Extraction p. jour	Production journalière	Extraction p. jour	Production journalière	Extraction p. jour
1933														
Janv.	16.550	22,8	13.750	23,6	27.500	23,0	1.240	24,5	18.410	25,0	16.170	24,4	94.060	23,6
Fév.	15.120	22,0	13.740	21,9	27.450	21,4	1.240	22,1	17.470	23,4	16.060	22,8	91.970	22,0
Mars	16.650	24,3	13.920	24,3	27.960	23,3	1.280	25,1	18.110	26,1	16.230	25,3	93.290	24,5
Avril	16.810	20,3	14.310	21,2	28.000	21,0	1.220	21,9	18.500	22,8	16.080	22,3	94.920	21,4
Mai	17.170	22,2	14.180	21,9	28.140	21,0	1.210	21,5	18.190	23,8	15.880	24,2	95.340	22,3
Juin	16.650	20,4	13.570	21,9	28.150	19,9	1.270	20,2	17.270	23,2	15.430	23,9	93.080	21,4
Juillet	15.620	22,0	15.120	22,7	27.110	20,2	1.310	19,3	17.070	23,7	15.330	24,2	90.280	22,1
Août	15.660	22,9	13.310	23,0	26.900	20,6	1.280	19,7	16.930	23,7	15.700	24,7	90.360	22,5
Sept.	15.340	23,0	13.410	23,0	27.180	20,3	1.350	18,0	16.630	24,8	16.190	25,2	90.680	22,7
Oct.	15.840	23,8	13.660	23,5	27.610	20,7	1.260	21,3	17.080	25,3	16.510	25,2	92.220	23,2
Nov.	15.860	22,4	13.920	23,2	28.680	20,5	1.310	19,1	18.140	23,6	18.580	25,0	97.190	22,5
Déc.	16.350	21,7	13.790	22,9	28.900	20,5	1.290	21,3	18.280	23,9	18.500	23,7	97.580	22,2
Année 1933	16.110	267,8	13.740	273,1	27.790	252,5	1.270	254,0	17.630	289,3	16.390	290,9	93.470	270,4
Année 1932 (1)	15.520	230,9	14.200	222,2	26.070	231,0	1.160	251,4	17.520	253,7	15.000	261,7	90.010	238,0
Année 1931 (1)	17.550	289,1	14.560	291,9	26.740	287,2	1.370	266,5	18.810	292,3	13.850	301,6	92.870	290,6

(1) D'après les chiffres définitifs de la statistique annuelle.

MOUVEMENT DE LA PRODUCTION ET DES STOCKS DANS LES PRINCIPAUX DISTRICTS

 PRODUCTION MENSUELLE EN MILLIERS DE TONNES
 STOCK A LA FIN DU MOIS EN MILLIERS DE TONNES.

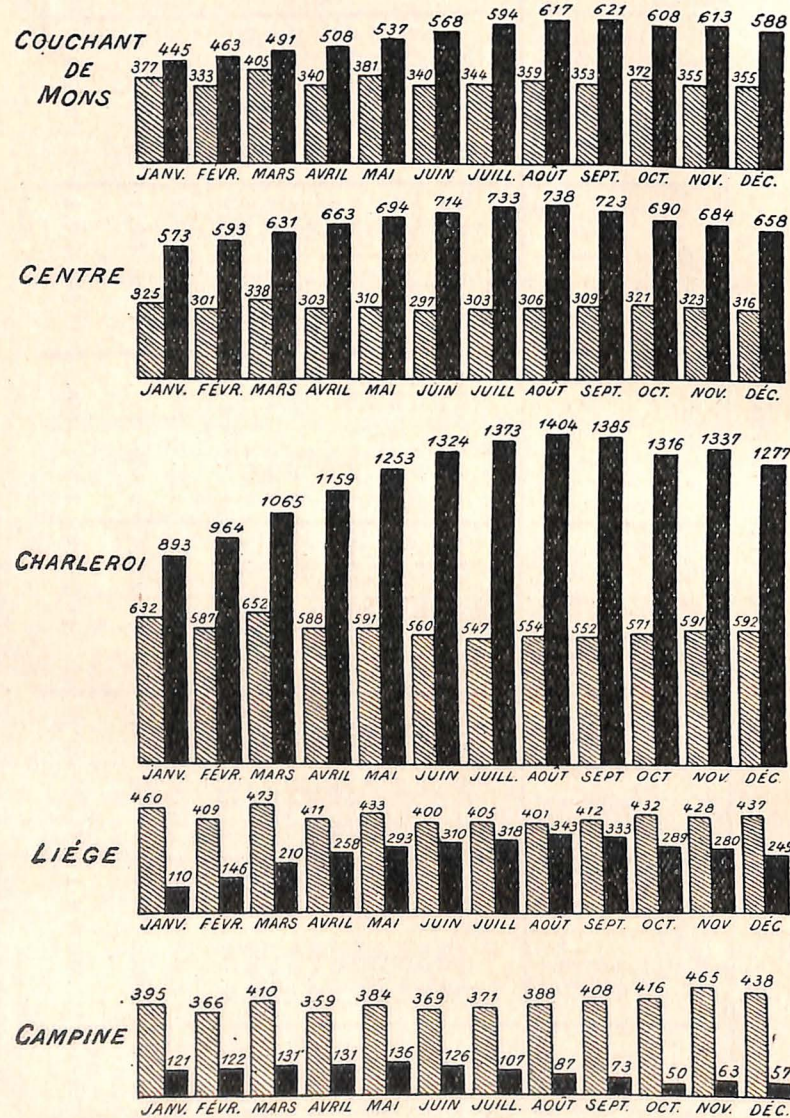


DIAGRAMME N° 1.

Le nombre moyen de jours d'extraction de l'année n'a été, suivant les districts, que de 252 à 291, ce qui correspond pour l'ensemble des charbonnages à 207,4 seulement contre 238 en 1932 et 290,6 en 1931.

La production moyenne du pays par jour d'extraction, calculée mensuellement, a varié de 90.280 tonnes, minimum atteint au mois de juillet, à 97.580 tonnes, maximum atteint en décembre (voir tableau n° 2).

Stocks de houille.

(Voir tableau n° 3 et diagramme n° 1.)

Le stock total de houille dans les charbonnages n'a cessé de s'accroître jusqu'au mois d'août. L'augmentation pendant ces huit premiers mois de l'année a été de 1.124.000 tonnes. Dans la suite, à part un léger relèvement au mois de novembre, le stock a diminué de 363.000 tonnes. Par rapport au début de l'année, la quantité de charbon en magasin pour l'ensemble du pays s'est donc accrue de 761.000 tonnes. Toutefois, dans le district de la Campine, le stock est à la fin de l'année moindre qu'il n'était au commencement de celle-ci.

Le stock total correspond, à la fin de l'année, à une production de plus de 30 jours, à l'allure moyenne de production de l'année 1933, tandis que le stock du bassin de la Campine ne correspond qu'à une production de moins de 4 jours de ce bassin.

Personnel.

(Voir tableaux n° 4 et 5 et diagramme n° 2.)

Le tableau n° 4 indique, mois par mois, le nombre moyen d'ouvriers occupés pendant les jours d'extraction.

Ce nombre a oscillé entre 134.100 et 139.300 pendant le premier semestre et entre 129.900 et 132.600 pendant le deuxième semestre.

TABLEAU N° 3.

STOCKS EN MILLIERS DE TONNES

Périodes	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	Ensemble
1er janv. 1933 (1)	450	565	836	10	70	166	2.097
fin janvier . .	445	573	893	11	110	121	2.153
» février . . .	463	593	964	18	146	122	2.306
» mars	491	631	1065	23	210	131	2.551
» avril	508	663	1159	29	258	131	2.748
» mai	537	694	1253	34	293	136	2.947
» juin	568	714	1324	33	310	126	3.075
» juillet	594	733	1373	33	318	107	3.158
» août	617	738	1404	32	343	87	3.221
» septembre . .	621	723	1385	29	333	73	3.154
» octobre . . .	608	690	1316	27	289	50	2.980
» novembre . .	613	684	1337	31	280	63	3.008
» décembre . .	588	658	1277	29	249	57	2.858

TABLEAU N° 4.

PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES
(en milliers d'ouvriers)

Périodes	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
1932 décembre . .	19,2	97,4	42,9	140,3
1933 janvier . . .	18,8	96,0	41,9	138,0
février	18,3	93,4	40,6	134,1
mars	19,1	96,9	42,4	139,3
avril	19,2	96,4	42,1	138,6
mai	19,0	95,7	42,7	138,4
juin	18,8	93,9	42,0	135,9
juillet	18,3	91,2	41,3	132,6
août	18,3	91,2	41,0	132,2
septembre . . .	18,1	89,8	40,0	129,9
octobre	18,2	90,9	39,7	130,6
novembre . . .	18,6	92,0	40,3	132,3
décembre . . .	18,6	91,3	40,0	131,3
1933 moyenne . .	18,6	93,2	41,2	134,4
1932 » (1) . . .	18,7	96,4	41,9	138,3
1931 » (1) . . .	20,4	106,4	46,8	152,7

1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

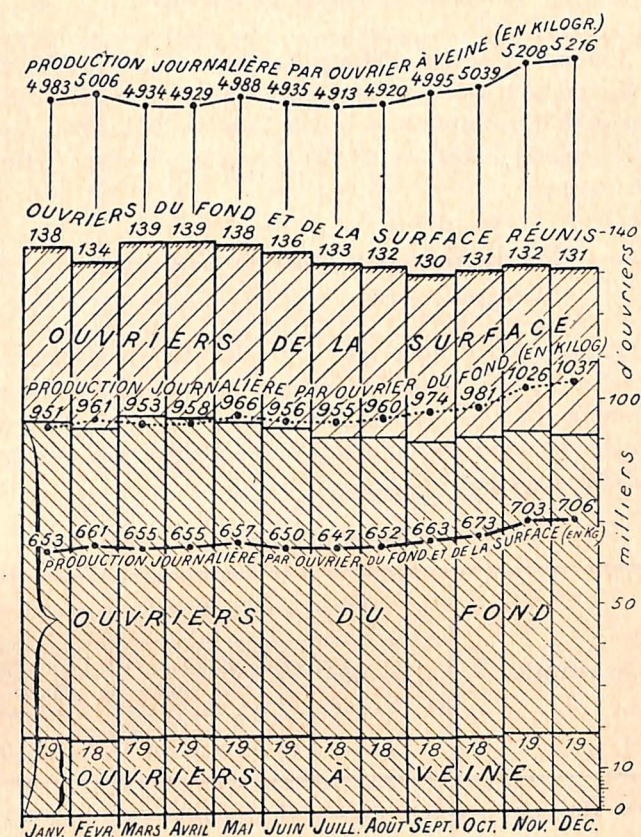


DIAGRAMME N° 2.

Par le relevé ci-après, on peut voir que la diminution de personnel total qui s'est effectuée au cours de l'année s'est répartie entre tous les districts.

	Décembre 1933.	Décembre 1932.
Couchant de Mons . . .	22.500	24.600
Centre	19.100	19.900
Charleroi	39.700	43.200
Namur	1.800	1.800
Liège	30.200	32.100
Campine	18.000	18.700
Royaume	131.300	140.300

La diminution totale d'effectif a donc été de 9.000 unités. Cette diminution avait été de 10.200 unités au cours de l'année 1932 et de 8.600 unités au cours de l'année 1931. Dans les trois dernières années, près de 28.000 ouvriers ont donc quitté les charbonnages.

Production par journée d'ouvrier.

(Voir tableaux nos 5, 6 et diagramme no 2.)

Le tableau n° 5 indique que la production par journée d'ouvrier, calculée pour l'ensemble du pays, a augmenté sensiblement au cours de l'année, que l'on considère les ouvriers à veine, l'ensemble des ouvriers du fond ou l'ensemble des ouvriers du fond et de la surface.

TABLEAU N° 5.

PÉRIODES	Production journalière par ouvrier		
	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers du fond et de la surface
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Janvier 1933	4.983	951	653
Février	5.006	961	661
Mars	4.934	953	655
Avril	4.929	958	655
Mai	4.988	966	657
Juin	4.935	956	650
Juillet	4.913	955	647
Août	4.920	960	652
Septembre	4.995	974	663
Octobre	5.039	981	673
Novembre	5.208	1026	703
Décembre	5.216	1037	706

Le tableau n° 6 permet de comparer, dans les divers districts, le rendement de chacune de ces catégories en 1933 par rapport aux deux années antérieures, et permet aussi de faire des comparaisons entre les districts.

Les rendements ont été plus élevés en 1933 qu'en 1932 dans les divers districts du bassin du Sud, aussi bien que dans le bassin du Nord (Campine).

TABLEAU N° 6

DISTRICTS MINIER	Production moyenne								
	par journée d'ouvrier à veine			par journée d'ouv. de l'intérieur ouv. à veine compris			par journée d'ouv. de toute catégorie (intérieur et surface)		
	en kilogs			en kilogs			en kilogs		
	1931 (1)	1932 (1)	1933 (2)	1931 (1)	1932 (1)	1933 (2)	1931 (1)	1932 (1)	1933 (2)
Couchant de Mons	3.796	4.058	4.258	812	877	959	574	604	667
Centre	4.615	4.803	4.967	929	952	999	648	650	679
Charleroi	4.481	4.559	4.784	886	907	953	585	588	646
Namur	4.252	4.290	4.412	909	914	965	634	628	657
Liège	4.501	4.545	4.609	746	732	776	533	519	553
Bassin du Sud	4.332	4.479	4.645	839	856	920	580	582	630
Campine	6.561	7.071	7.571	937	1.118	1.329	662	767	886
Le Royaume	4.572	4.801	5.010	853	895	976	591	609	666

Le bassin de la Campine est resté celui qui présente les chiffres d'effet utile les plus élevés.

Salaires.

(Voir tableaux nos 7, 8 et 9.)

En vertu d'accords successifs conclus à la Commission nationale mixte des mines, les salaires ont été maintenus pendant toute l'année 1933. L'index combiné n'a d'ailleurs varié que dans de faibles limites et ces variations n'ont pas entraîné de modifications de l'index de base qui est resté fixé à 677.

Dans le tableau n° 7, on trouve les résultats d'une enquête faite pour la Commission précitée et portant sur les salaires du mois de septembre 1933. A titre de comparaison, les salaires du mois de décembre 1932, fournis par une enquête analogue, sont rappelés dans le dit tableau. Il s'agit ici du salaire moyen d'une journée normale de huit heures pour les ouvriers de diverses catégories, à l'exclusion du personnel surveillant.

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

(2) Chiffres provisoires.

TABLEAU N° 7.

SALAIRES EN DÉCEMBRE 1932 ET EN SEPTEMBRE 1933 (1)

CATÉGORIES d'ouvriers	Dates	Salaire d'une journée de huit heures						
		Mons	Centre	Charleroi et Namur	Liège	Bassin du Sud	Campine	Royaume
A. — Fond								
1) Ouvriers à veine.	Déc. 32	43,18	42,88	43,09	45,33	43,62	44,40	43,71
	Sept. 33	42,45	43,02	42,90	44,86	43,33	42,54	43,23
2) Ouvriers à marché autres que les ouvriers à veine; ouvriers à la journée assimilables aux précédents au point de vue du sa- laire.	Déc. 32	42,35	44,28	43,48	42,62	43,00	45,53	43,37
	Sept. 33	41,85	45,06	43,21	42,95	43,11	45,41	43,48
3) Ouvriers occupés au transport pendant le poste d'abatage.	Déc. 32	34,90	31,10	32,35	34,47	33,24	33,23	33,24
	Sept. 33	34,68	31,19	32,36	34,65	33,27	33,16	33,26
4) Autre personnel du fond (*).	Déc. 32	34,71	35,31	35,70	34,30	34,96	35,28	35,00
	Sept. 33	34,60	35,36	35,34	34,13	34,78	35,19	34,85
5) Ensemble du person- nel du fond (*).	Déc. 32	39,45	38,47	38,51	38,75	38,77	40,00	38,94
	Sept. 33	39,10	38,59	38,50	38,83	38,74	39,60	38,87
B. — Surface								
6) Ouvriers qualifiés et ouvriers y assimilables au point de vue du salaire.	Déc. 32	33,08	35,05	33,58	32,56	33,42	31,60	33,14
	Sept. 33	32,86	35,45	33,68	32,90	33,57	31,19	33,19
7) Personnel masculin non qualifié.	Déc. 32	25,38	28,28	27,23	26,20	26,86	24,82	26,59
	Sept. 33	25,39	28,17	27,18	26,10	26,83	24,94	26,56
8) Femmes et filles.	Déc. 32	14,04	15,15	15,08	17,15	15,69	15,95	15,69
	Sept. 33	13,86	15,04	15,40	17,03	15,79	16,38	15,80
9) Ensemble du person- nel de la surface (*).	Déc. 32	28,26	29,80	27,81	27,14	28,04	27,77	28,01
	Sept. 33	28,36	29,80	28,18	27,23	28,26	27,67	28,17
C. — Fond et surface								
10) Ensemble du person- nel du fond et de la surface (*).	Déc. 32	36,10	35,74	34,79	35,37	35,37	36,26	35,49
	Sept. 33	35,76	35,61	34,84	35,37	35,31	35,92	35,40

(*) Non compris le personnel de la surveillance.

(1) Dans le tableau correspondant (tableau n° 9) de la statistique provisoire de l'année 1932, la disposition des en-têtes de colonnes est erronée. Au lieu de « Charleroi », il faut lire « Charleroi et Namur »; au lieu de « Namur », il faut lire « Liège »; au lieu de « Liège », il faut lire « Bassin du Sud ».

Le tableau n° 8 indique, d'autre part, les salaires moyens de l'année, mis en regard des salaires moyens de l'année précédente, les uns et les autres établis par journée de présence et en tenant compte des sommes touchées par le personnel de surveillance. On déduit de ce tableau que, dans l'ensemble, le salaire moyen de 1933 a été inférieur au salaire moyen de 1932; ce dernier tient compte, en effet, des échelons plus élevés où se trouvaient les salaires pendant la première moitié de l'année 1932.

Une diminution proportionnellement plus importante affecte, comme le montre le tableau n° 9, la dépense en salaires par tonne calculée pour les différents districts et pour l'ensemble des mines du pays, à cause de l'augmentation sensible du rendement. Le tableau n° 10 indique également que la dépense en salaires par tonne est plus faible en Campine que dans tout autre district.

Comme nous l'avons fait remarquer à l'occasion des statistiques précédentes, les chiffres des tableaux n°s 7, 8 et 9 ne concernent que les salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuvre.

TABLEAU N° 8.

SALAIRES EN 1932 ET EN 1933.

(Chiffres provisoires pour 1933.)

DISTRICTS	Ouvriers à veine		Ouvriers du fond (y com- pris les ouv. à veine)		Ouvriers de la surface		Ouvriers de toutes catégories fond et surface	
	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933
Couchant de Mons	44,76	42,65	42,36	40,10	30,50	29,44	38,68	36,86
Centre	44,31	42,76	41,42	39,72	32,59	31,43	38,61	37,07
Charleroi . . .	44,49	43,03	41,45	39,93	29,82	29,07	37,36	36,21
Namur	43,62	42,13	41,24	39,94	30,09	29,33	37,75	36,57
Liège	46,40	44,66	40,96	39,64	29,78	29,33	37,70	36,67
Bassin du Sud .	44,98	43,29	41,48	39,84	30,39	29,61	37,92	36,62
Campine . . .	45,14	43,18	42,38	41,35	30,00	29,33	38,50	37,89
Royaume . . .	45,00	43,27	41,61	40,05	30,33	29,57	38,01	36,72

s'est accentuée au 1^{er} juin de manière à atteindre au total 30 à 40 francs. Une diminution nouvelle a en outre été effectuée en plein hiver 1933-1934. Cette diminution, qui est mentionnée dans le tableau à la date du 1^{er} février 1934 avec une importance de 5 à 25 francs suivant les catégories, s'est, en réalité, manifestée dès le début du mois de janvier 1934.

Il y a donc eu vers cette époque un rajustement général des prix, caractérisé par des mouvements en sens contraire des prix des charbons industriels d'une part et des prix des charbons à usage domestique d'autre part. Il a paru intéressant de mentionner ce fait dans la revue de l'année 1933, quoiqu'il ait été un peu postérieur à celle-ci. L'emploi plus étendu dans le chauffage domestique du coke et des charbons classés de petit calibre, qui ne servaient auparavant qu'à des usages industriels, est généralement considéré comme l'une des principales causes de la baisse de prix des charbons qui, précédemment, étaient seuls utilisés pour usage domestique.

Production de coke.

(Voir tableau n° 11.)

La production de coke s'est légèrement relevée en 1933 par rapport à 1932, sauf dans le Hainaut.

Prix du coke.

(Tableau n° 12.)

Le prix du coke mi-lavé pendant l'année 1933 est resté fixé à 110 francs pendant toute l'année, d'après les cotes mensuelles données par le *Moniteur des Intérêts Matériels*. C'est un prix nominal et, de même que pour certaines catégories de charbons, le prix réel des marchés a été notablement moins élevé. Au 1^{er} janvier 1932, la publication précitée indiquait le prix de 160 francs.

TABLEAU N° 11.

PRODUCTION DU COKE PENDANT L'ANNÉE 1933.

(en milliers de tonnes).

PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Liège	Anvers Brabant Fl. Occ Fl. Or.	Total
Janvier	47	36	80	87	129	379
Février	43	32	74	93	120	362
Mars	47	37	83	92	124	383
Avril	43	34	79	89	116	361
Mai	46	36	80	95	128	385
Juin	45	33	77	91	130	376
Juillet	46	34	80	92	133	385
Août	49	33	81	91	131	385
Septembre . . .	49	31	76	87	133	376
Octobre	51	30	76	85	134	376
Novembre . . .	48	28	74	85	128	363
Décembre . . .	50	29	83	85	142	389
Total 1933 . .	564	393	943	1.072	1.548	4.520
	1900					
1932 (1)		1.918		994	1.448	4.410
1931 (1)		2.178		1.141	1.559	4.878

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

Production d'agglomérés.

(Voir tableau n° 12.)

La production d'agglomérés a légèrement augmenté, dans l'ensemble, par rapport à l'année précédente; on ne constate de diminution que dans les districts du Couchant de Mons et de Namur.

TABLEAU N° 12.

PRODUCTION D'AGGLOMÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1933.

(en milliers de tonnes)

PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Total
Janvier	5	17	64	3	30	119
Février	7	15	61	3	29	115
Mars	7	16	59	2	33	117
Avril	7	15	52	3	29	106
Mai	6	15	52	2	31	106
Juin	6	14	50	3	29	102
Juillet	5	14	47	3	31	100
Août	7	14	53	3	31	108
Septembre	11	16	67	3	31	123
Octobre	8	17	69	3	32	129
Novembre	7	17	67	3	30	124
Décembre	10	16	66	3	36	125
Total 1933. . .	86	186	707	34	366	1.379
Année 1932 (1) . .	93	169	671	37	347	1.317

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

Prix des agglomérés.

Le tableau suivant donne les prix fixés semestriellement pour les briquettes d'une teneur en cendres de 9 à 10 %, achetées par la Société Nationale des Chemins de fer Belges. Le prix au 1^{er} janvier 1932, fixé en réalité dès le 1^{er} octobre 1931, est rappelé aux fins de comparaison. En 1933, le prix a été diminué de 2 francs le 1^{er} avril et de 5 francs le 1^{er} octobre.

TABLEAU N° 13.

PRIX MOYEN DES AGGLOMÉRÉS

DATES	Prix de la tonne de briquettes pour la Société Nationale des chemins de fer belges
1 ^{er} Janvier 1932 . . .	145 »
1 ^{er} Janvier 1933 . .	137 »
1 ^{er} Février	137 »
1 ^{er} Mars	137 »
1 ^{er} Avril	135 »
1 ^{er} Mai	135 »
1 ^{er} Juin	135 »
1 ^{er} Juillet	135 »
1 ^{er} Août	135 »
1 ^{er} Septembre . . .	135 »
1 ^{er} Octobre	130 »
1 ^{er} Novembre . . .	130 »
1 ^{er} Décembre . . .	130 »
1 ^{er} Janvier 1934 . .	130 »

Mouvement commercial et consommation de houille de l'Union belgo-luxembourgeoise.

(Voir tableaux nos 14, 15, 16 et diagramme n° 3.)

La consommation de houille dans l'Union belgo-luxembourgeoise, après avoir décliné fortement d'année en année de 1929 à 1932, s'est maintenue en 1933 à un niveau voisin de celui de l'année précédente. Cette consommation a été, en effet, de 27.029.000 tonnes en 1933 contre 27.092.000 tonnes en 1932.

Les importations de houille et d'agglomérés ont continué à être soumises à une limitation par mesure gouvernementale, tandis que les importations de coke sont restées libres. Les combustibles étrangers ont couvert 29 % de la consommation, contre 35 % l'année précédente. La diminution a été de 1.750.000 tonnes.

L'Allemagne a fourni plus de 56 % du tonnage importé, tous combustibles réunis et exprimés suivant leur équivalent en houille.

Les Pays-Bas ont occupé la deuxième place en fournissant 21 % de l'importation.

La Grande-Bretagne et la France sont venues respectivement en troisième et quatrième lieu.

Les exportations ont continué à être restreintes en ce qui concerne notre principal débouché par une mesure gouvernementale prise en France. Le contingent mensuel alloué à la Belgique a été abaissé, le 1^{er} février, de 70 % à 65 % et, le 1^{er} décembre, de 65 % à 58,5 % de la quantité moyenne expédiée en France pendant les années 1928, 1929 et 1930. Il est à noter que le bénéfice de l'intégralité de ce contingent a été comme précédemment subordonné à la condition de livrer, dans le cadre du contingent total, une quantité minimum de charbons domestiques. Toutefois, des facilités ont été accordées pour l'échelonnement de ces fournitures de charbons domestiques sur une période d'un an, du 1^{er} février 1933 au 1^{er} février 1934.

Au total, exprimées en houille, les exportations de l'année 1933 ont représenté 21 % environ de la production, contre 25 % (d'une production moindre) l'année précédente. La diminution de tonnage a été peu sensible (82.000 tonnes).

TABLEAU N° 14.

IMPORTATIONS (en milliers de tonnes)
(Union Belgo-Luxembourgeoise)

Pays de provenance	Houille	Coke	Agglomérés	Total Le coke et les agglom. étant comptés dans le total pour leur équival. en houille
Allemagne . . .	2.577	1.245	155	4.335
Pays-Bas . . .	912	494	53	1.601
Grande-Bretagne .	1.039	3	—	1.043
France . . .	474	13	2	493
Pologne . . .	126	—	—	126
Sarre . . .	72	—	—	72
Autres pays . . .	24	—	—	24
Total 1933 (1).	5.224	1.755	210	7.694
1932 (1).	6.736	1.943	203	9.444
1931 (2).	9.528	2.154	244	12.789

TABLEAU N° 15.

EXPORTATIONS (en milliers de tonnes).
(Union Belgo-Luxembourgeoise)

Pays de destination	Houille	Coke	Agglomérés	Total Le coke et les agglom. étant comptés dans le total pour leur équival. en houille
France . . .	2.871	364	274	3.590
Pays-Bas . . .	345	46	43	443
Suède . . .	3	155	—	204
Danemark . . .	—	99	—	129
Italie . . .	12	74	1	109
Allemagne . . .	3	75	13	102
Suisse . . .	77	2	1	92
Congo . . .	—	—	8	7
Autres pays . . .	43	99	22	192
Provisions de bord	224	—	111	324
Total 1933 (1).	3.588	914	473	5.192
1932 (1).	3.491	980	566	5.274
1931 (2).	5.468	862	940	7.539

(1) Chiffres provisoires.

(2) Chiffres définitifs.

Le déficit de la production par rapport à la consommation de l'Union belgo-luxembourgeoise a été de 1.731.000 tonnes, contre 5.668.000 tonnes en 1932. Mais 761.000 tonnes ayant été mises en stock, l'excédent des importations sur les exportations s'est élevé à 2.492.000 tonnes.

Le diagramme n° 3, pour l'établissement duquel il a été admis que la consommation de charbon étranger en Belgique correspond à l'importation, donne approximativement la répartition de la consommation en charbon étranger et en charbon belge. Il indique, en outre, la quantité de charbon belge exporté.

Dans les dernières années, la proportion de charbon belge dans la consommation de l'Union belgo-luxembourgeoise a varié comme suit :

En 1929	58 %
En 1930	57 %
En 1931	59 %
En 1932	65 %
En 1933	71 %

Alors que la consommation totale est restée à peu près la même que l'année précédente, la consommation de charbon belge a augmenté de 1.700.000 tonnes et s'est relevée à un niveau voisin de celui de l'année 1930, lequel marquait d'ailleurs une forte dépression par rapport aux quatre années précédentes.

Mesures tendant à adapter la production et l'importation à la consommation.

La quantité pouvant être importée mensuellement de chaque pays d'origine avait été limitée, à partir du 1^{er} avril 1932, à 55,7 % de la quantité moyenne mensuelle importée du pays considéré au cours du premier semestre de l'année 1931.

En décembre, un supplément représentant 6,21 % de la même base avait été ajouté au contingent, avec la condition que ce surplus consisterait, pour la moitié au moins, en charbons domestiques et, pour le reste, en charbons industriels spéciaux, notamment en fines à coke. Ce supplément a été maintenu jusqu'à la fin du mois de mars 1933.

TABLEAU N° 17.

CONSUMMATION (en milliers de tonnes).

	1929	1930	1931	1932	1933
Production	26.940	27.415	27.042	21 424 (2)	25.298 (2)
Importation	16.207	14.151	12.793 (2)	9.444 (2)	7.694 (2)
Exportation	5.476	5.721	7.519 (2)	5 274 (2)	5.202 (2)
Différence des stocks (1) .	- 815	+2.164	+1.055	-1.498(2)	+ 761 (2)
Consommation	38.486	33.681	31.216	27 092 (2)	27.029 (2)

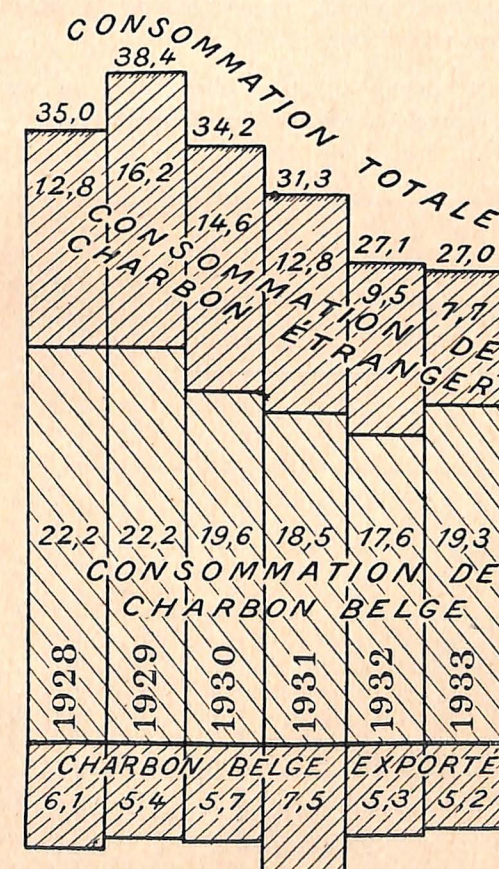


DIAGRAMME N° 3.

- (1) Le signe + indique une augmentation de stock au cours de l'année; le signe - une diminution.
 (2) Chiffres provisoires.

Pour le mois d'avril, le taux du contingent a été fixé à 55,9 %. A partir du mois de mai, un nouvel accord avec l'Allemagne a eu pour conséquence de ramener ce taux à 47,2 % pour mai et à 42,4 % pour juin, juillet et août. A dater du 1^{er} septembre, le contingent a varié, en vertu de cet accord, suivant une formule assez complexe basée notamment sur le débit de l'ensemble des charbonnages belges et a été en augmentant jusqu'à la fin de l'année.

Depuis le début du contingentement, il est en outre prévu un supplément de contingent en faveur de tout pays d'où le charbon est importé par eau, lorsque la quantité transportée sur bateaux belges atteint une certaine proportion de la quantité totale transportée par voie d'eau.

D'autre part, depuis le 29 octobre 1933, un versement de 10 francs par tonne est demandé aux importateurs.

BELGIQUE

L'Industrie Charbonnière pendant l'année 1933

Statistique provisoire et vue d'ensemble sur l'exploitation

ANNEXE

I. — Résultats de l'exploitation des mines de houille en 1933

(Chiffres provisoires)

DISTRICTS	Nombre de mines			Production nette en tonnes	Valeur des charbons extraits			Montant des dépenses		Différence boni (+) ou mali (—)	
	en boni	en mali	total		globale fr.	fr. par tonne		global fr.	fr. par tonne	globale fr.	fr. par tonne
Couchant de Mons	2	9	11	4,318,190	368,107,800	85,25		414,254,100	95,93	— 46,146,300	— 10,69
Centre . . .	3	6	9	3,754,680	333,065,000	88,71		387,805,700	103,29	— 54,740,700	— 14,58
Charleroi . .	15	15	30	6,987,740	704,680,900	100,85		716,527,600	102,54	— 11,846,700	— 1,69
Namur . . .	2	3	5	323,220	33,837,600	104,69		33,189,800	102,68	+ 647,800	+ 2,00
Liège . . .	6	20	26	5,105,340	574,549,700	112,54		590,984,200	115,76	— 16,434,500	— 3,22
Bassin du Sud	28	53	81	20,489,170	2,014,241,000	98,31		2,142,761,400	104,58	— 128,520,400	— 6,27
Campine . .	2	5	7	4,768,740	411,133,800	86,21		432,909,400	90,78	— 21,775,600	— 4,57
ROYAUME . .	30	58	88	25,257,910	2,425,374,800	96,02		2,575,670,800	101,97	— 150,296,000	— 5,95
Groupe des 30 mines en boni .				9,248,620	916,366,700	99,08		866,990,100	93,74	+ 49,376,600	+ 5,34
Groupe des 58 mines en mali .				16,009,290	1.509,008,100	94,26		1.708,680,700	106,73	— 199,672.600	— 12,47

II. — Récapitulation des résultats par tonne depuis 1927

(Chiffres provisoires pour 1933)

Boni (+) ou mali (—) en francs par tonne

Districts	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
Couchant de Mons . . .	+ 7,49	— 5,62	+ 1,01	— 12,04	— 19,25	— 20,69	— 10,69
Centre	+ 5,93	— 6,55	+ 7,60	— 3,39	— 14,13	— 11,25	— 14,58
Charleroi	+ 7,12	— 1,73	+ 15,52	— 1,20	— 11,26	— 7,74	— 1,69
Namur	+ 13,93	— 4,72	+ 16,36	+ 2,34	— 10,14	— 1,09	+ 2,00
Liège	+ 5,13	+ 0,14	+ 13,74	— 0,19	— 6,46	— 2,44	— 3,22
Bassin du Sud. . . .	+ 6,65	— 3,14	+ 10,18	— 3,85	— 12,39	— 9,57	— 6,27
Campine	— 20,83	— 25,66	— 26,76	— 26,08	— 23,85	— 17,74	— 4,57
ROYAUME	+ 4,23	— 5,51	+ 5,73	— 6,94	— 14,17	— 11,06	— 5,95

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES CLASSES MOYENNES
ET DU COMMERCE INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES.

POLICE DES MINES

Eclairage des mines à grisou
par lampes électriques portatives.

Le Ministre de l'Industrie, des Classes moyennes
et du Commerce intérieur,

Vu l'arrêté royal du 10 mai 1919 sur l'éclairage des mines
à grisou par lampes électriques portatives;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 1919, pris en exécution
de l'article premier de cet arrêté royal;

Vu l'arrêté ministériel du 13 mars 1923, qui a modifié
l'article 3 de l'arrêté ministériel précédent;

Revu cet article 3, ainsi conçu :

« Art 3. — La tension aux bornes de l'accumulateur ne
peut pas dépasser 2,6 volts et l'intensité du courant ne peut
être supérieure à un ampère, quand l'étincelle jaillit dans
l'espace où se dégagent les gaz de l'accumulateur »;

Vu l'avis du service des accidents miniers et du grisou et
notamment les résultats des essais effectués à l'Institut natio-
nal des mines à Pâturages;

Vu l'avis du Conseil des mines, en date du 27 février
1934;

Considérant que la pratique a démontré la nécessité de
modifier l'article ci-dessus rappelé,